Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES YVELINES

Préfecture
Direction des Sécurités
Service Interministériel de Défense et de Protection Civile

STORENGY
SAINT – ILLIERS – LA- VILLE
Stockage souterrain de gaz

Plan Particulier d'Intervention

Edition : 2020

Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE PREFET DES YVELINES	**PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION** **STORENGY** **SAINT ILLIERS LA VILLE**	**2020**
	SOMMAIRE	

Chapitres	Pages
Sommaire	
Arrêté préfectoral d'approbation	
Introduction : présentation générale du PPI et l'articulation PPI – POI - PCS	
Présentation générale du site	
Rose des vents	
Les scénario : phénomènes dangereux retenus et leurs distance d'effet, avec cartographie	
Les enjeux (population, ERP, routes, aérien etc.…)	
Le schéma d'alerte	
Modèle de message de déclenchement du PPI et de diffusion de l'alerte	
Les sirènes : PPI et SAIP	
Mesures immédiates de protection	
Schéma de commandement COD/PCO/PC STORENGY/PCS	
Rôles des différents PC	
Localisation du PCO	
Fermetures des routes et points de filtrages	
L'information de la population	
Fiches missions des services : – Exploitant STORENGY – Préfecture – corps préfectoral – Préfecture – service interministériel de défense et de protection civile – Préfecture – service départemental de la communication interministérielle	

PROJET

- UD DRIEE
- SDIS
- SAMU
- Gendarmerie départementale
- Conseil départemental
- Mairies
- DD ARS
- Météo France
- DSDEN
- AASC
- DDT
- ONF - Région Ile de France – Direction de l'aménagement et de la gestion des espaces naturels

Cartographie :
- Emplacement PCO et CRM
- Fermeture des routes et points de filtrages

Glossaire spécifique

Suivi des mises à jour du plan

Liste de diffusion du plan

Annexes non communicables :
- Mesures immédiates de protection de la population - Les sites d'accueil et les lieux d'hébergement
- Annuaire des services opérationnels et mairies

PROJET

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES YVELINES

Préfecture
Direction des Sécurités
Service Interministériel de Défense et de Protection Civile

Arrêté n° 2020-
portant approbation du plan particulier d'intervention (PPI)
du site de stockage souterrain de gaz Storengy situé à Saint-Illiers-la-Ville (78)

Le Préfet des Yvelines,
Officier de la Légion d'Honneur,

Vu le code de l'environnement, notamment le titre I du livre V ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment les titres III et IV du livre VII, en particulier les articles L. 731-3, R.731-1 à R. 731-10, L. 741-6, R 741-18 et suivants ;

Vu le décret du 4 avril 2018 portant nomination du préfet des Yvelines (hors classe) - M. BROT (Jean-Jacques) ;

Vu l'arrêté du 23 mars 2007 relatif aux caractéristiques techniques du signal national d'alerte ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2014104-0048 du 14 avril 2014 portant approbation du dispositif ORSEC du département des Yvelines ;

Vu l'étude de danger du 26 octobre 2019 ;

Vu phase de consultation ;

Vu avis des services consultés ;

Sur proposition du Sous-préfet, Directeur du cabinet.

PROJET

Adresse postale : 1 rue Jean Houdon - 78010 Versailles Cedex
Accueil du public : 1 avenue de l'Europe – Versailles
Tél : 01.39.49.78.00
Retrouvez nos jours et horaires d'ouverture d'accueil du public sur le site : www.yvelines.gouv.fr

Arrête :

Article 1er : Le plan particulier d'intervention du site de stockage souterrain de gaz Storengy situé à Saint Illiers la Ville est approuvé.

Article 2 : L'arrêté n° XXX du XXX est abrogé.

Article 3 : Le Sous-préfet, Directeur du cabinet, et l'ensemble des services mentionnés dans le présent plan particulier d'intervention, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département des Yvelines.

Fait à Versailles, le

PROJET

Adresse postale : 1 rue Jean Houdon - 78010 Versailles Cedex
Accueil du public : 1 avenue de l'Europe – Versailles
Tél : 01.39.49.78.00
Retrouvez nos jours et horaires d'ouverture d'accueil du public sur le site : www.yvelines.gouv.fr

Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE PREFET DES YVELINES	**PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION** **STORENGY** **ST ILLIERS LA VILLE**	**2020**
	INTRODUCTION	

Malgré toutes les mesures de prévention (réduction du risque à la source, maitrise de l'urbanisation), le risque zéro n'existe pas et un événement non souhaité, identifié ou pas dans l'étude de dangers, peut survenir dans un établissement industriel. C'est pour faire face à ces événements que des réponses opérationnelles doivent impérativement être planifiées.

L'organisation interne à l'établissement, reposant sur le **Plan d'Opération Interne** (POI) est la première réponse. Il doit, entre autre, permettre d'éviter qu'un événement interne ne dérive en accident susceptible de menacer les populations. C'est un dispositif opérationnel mis en place par l'exploitant, avec des moyens propres ou mixtes (industriels et secours publics), afin de lutter contre les sinistres pour :

- limiter et réduire le sinistre et donc veiller qu'il ne sorte pas des limites de l'établissement,
- protéger les salaries des éventuels effets du sinistre,
- remettre les installations dangereuses dans un état le plus sûr possible.

Le **Plan Particulier d'Intervention** (PPI) est établi en vue de la protection des populations, des biens et de l'environnement pour faire face aux risques liés à l'existence d'un site industriel. Il intègre tous les phénomènes dangereux identifiés dans l'étude de dangers et ayant des effets sur des enjeux en dehors de l'établissement. Le PPI définit les missions confiées, entre autre :
- à l'exploitant, qui peut prendre certaines mesures avant l'intervention de l'autorité de police et pour le compte de celle-ci,
- aux maires concernés, qui devront obligatoirement mettre en place un Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Le **Plan Communal de Sauvegarde** définit, sous l'autorité du maire, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus. Il établit un recensement et une analyse des risques à l'échelle de la commune.

POI, PPI et PCS sont intimement liés. Ils doivent être parfaitement coordonnés en prévision des accidents pouvant avoir des conséquences à l'extérieur de l'enceinte de l'établissement. Cette coordination, qui intègre également le rôle des autres acteurs, constitue le cœur du PPI.

Le présent PPI a été établi conformément aux dispositions des articles L 741-6 et R 741-18 à R 741-32 du code de la sécurité intérieure.

Ce plan s'appuie sur l'étude de dangers du 26/10/2016.

Le déclenchement du PPI peut s'accompagner, si nécessaire, du déclenchement d'autres plans ORSEC comme le plan NOVI (nombreuses victimes) par exemple.

PROJET

Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE PREFET DES YVELINES	**PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION** **STORENGY** **ST ILLIERS LA VILLE**	**2020**
	PRESENTATION GENERALE DU SITE	

Adresse	Chemin de la Vallée des prés 78 980 Saint Illiers la Ville
Téléphone	0800.487.487 Voir annexe non communicable
Fax	01.34.76.09.00
Activité principale	Stockage souterrain de gaz en nappes aquifères (1,5 milliards de Nm3) Participe à l'alimentation en gaz naturel de la région parisienne Le stockage souterrain de gaz naturel de Saint-Illiers-la-Ville est situé dans le département des Yvelines, à environ 10 km à l'Ouest de Mantes-la-Jolie. 2 types de configuration : - Configuration dite d'injection : elle correspond au remplissage des réservoirs avec le gaz disponible sur le réseau de transport. L'injection du gaz peut impliquer une compression du gaz en fonction des conditions de pression réseau/stockage. - Configuration dite de soutirage : elle correspond à l'alimentation du réseau de transport en gaz disponible dans les réservoirs, après traitement et comptage.

PROJET

Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE PREFET DES YVELINES	**PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION** **STORENGY** **ST ILLIERS LA VILLE**	**2020**
	PRESENTATION GENERALE DU SITE	

Description	Il comprend : - Une station centrale d'environ 9,9hectares - Un réseau de collecte de puits, - Des platesformes de puits d'exploitation et de puits de contrôle. 1.**Une station centrale,** située en surface et qui regroupe : • Deux rampes de comptage parallèles et aériennes dont le but est de compter le gaz entrant et sortant du stockage, • Deux tours de désulfuration au charbon actif, siège d'une réaction d'adsorption permettant au gaz qui est restitué sur le réseau de transport d'avoir un taux de soufre réglementaire • Trois tours de déshydratation permettant au gaz soutiré d'avoir une teneur en eau réglementaire • Trois électro-compresseurs permettant de comprimer le gaz injecté dans le réservoir, le gaz circulant sur le réseau de transport ayant une pression plus faible que celle existant dans le réservoir. • Une interconnexion • Trois départs réseaux qui permettent de relier la station centrale au réseau de transport 2. **Un réseau de collecte reliant la station centrale aux différents puits d'exploitation** Chaque puits d'exploitation est relié à la station centrale par l'intermédiaire d'une canalisation spécifique appelée collecte de puits ou antenne de DN150. Ce sont des canalisations enterrées, posées en nappe à partir de la station. 3. **Des plateformes de puits comprenant des puits d'exploitation ou des puits de contrôle** Les puits de contrôle permettent les opérations de surveillance et de contrôle de la bulle de gaz et des aquifères supérieurs. Les puits d'exploitation permettent la circulation du gaz en injection ou en soutirage selon le mode de configuration.
Régime	Le site est régi par le code Minier et le code de l'Environnement. Le site comprend des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) Le site est soumis aux obligations de la directive SEVESO III, seuil haut.
Surface du site	Station centrale : 9,9 hectares

PROJET

Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE PREFET DES YVELINES	**PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION** **STORENGY** **ST ILLIERS LA VILLE**	**2020**
	PRESENTATION GENERALE DU SITE	

Accès Voies de communication	Routes situées à proximité de la station centrale : - Route départementale 89 située à 1,3 km - Le chemin de la vallée des Prés qui permet l'accès à la station, - La voie de desserte de la station, - Le chemin rural n°1 dit « de la Grilloire » qui permet l'accès à certains puits.
Commune impactée	Saint Illiers la Ville
Effectifs	Employés sur sites : 34 personnes Plusieurs prestataires liés aux activités de maintenance et de travaux
Environnement	L'environnement immédiat du site est constitué de terrains agricoles et de la forêt domaniale

PROJET

Répartition des tâches au sein du site.	L'exploitation de ces stockages est assurée par la Région Ile de France de GRT Gaz, unité opérationnelle de la Direction roduction Transport (DPT) du Gaz de France en région parisienne. Le suivi de la structure géologique du stockage et la maintenance lourde des puits sont assurés par la Direction de la Recherche
Les équipements de surface de la station sont répartis en ateliers, chacun d'eux ayant une fonction bien définie	

PROJET

L'Atelier Traitement	**a) <u>L'atelier élémentaire désulfuration</u>**: Cette installation de désulfuration utilise un procédé d'adsorption au charbon actif. Elle est destinée à rendre le taux d'H2S du gaz conforme aux valeurs règlementaires (arrêté ministériel du 28 janvier 1981). **b) <u>L'atelier élémentaire déshydratation</u>** : Cette installation est destinée à rendre conforme le gaz en ce qui concerne le point de rosé eau après le soutirage. Elle utilise un procédé d'absorption au Triéthylène Glycol (TEG). **c) <u>L'atelier élémentaire odorisation</u>** Ces équipements sont destinés à ajuster le taux d'odorisation du gaz soutiré avant son émission sur le réseau. Le fonctionnement est automatique, piloté par un calculateur central en fonction du débit soutiré et de la teneur en composés odorisants du gaz. On utilise le Tétrahydrothiophène (T.H.T.) pour parfaire l'odorisation du gaz.
.L'Atelier Compression	Cet atelier sert à la fois à la compression ligne (gaz transitant sur le réseau de transport) et à la compression réservoir (injection du gaz dans le réservoir ou recompression au soutirage). Il est constitué de cinq turbocompresseurs : - 2 turbines Ingersoll Rand DR 22 de 3 200 kW unitaire. - 3 turbines Hispano-Suiza THM 1203 de 5 200 kW unitaire. L'ensemble de ces machines est télécommandé depuis la salle de contrôle.
L'Atelier Interconnexion	La station de Saint-Illiers est reliée à deux gazoducs importants qui assurent le transit de gaz naturel entre l'Ile-de-France (via le stockage souterrain de Beynes dans le département des Yvelines) et la Normandie : - l'artère D 750 mm, vers Beynes. - l'artère de Normandie D 500 mm entre Beynes et le Havre. L'atelier interconnexion, constitué principalement de vannes et d'ensembles de comptage du gaz, permet d'organiser le transit du gaz entre ces différentes artères et le stockage souterrain.
L'Atelier Services	L'atelier services regroupe un certain nombre d'équipements indispensables au fonctionnement de la station : - Alimentation électrique - Gaz carburant - Réseaux d'eau (eau communale, eau industrielle) - Collecte des effluents - Le laboratoire (analyse du gaz soutiré et injecté) - Secteurs des bâtiments (locaux administratifs, salle de contrôle)

PROJET

Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE PREFET DES YVELINES	**PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION** **STORENGY** **SAINT ILLIERS LA VILLE**	**2020**
	FICHE ROSE DES VENTS	

METEO FRANCE

ROSE DES VENTS

Vent horaire à 10 mètres, moyenné sur 10 mn

Du 01 JANVIER 2007 au 31 DÉCEMBRE 2018

Fréquence des vents en fonction de leur provenance en %

Valeurs trihoraires entre 0h00 et 21h00, heure UTC

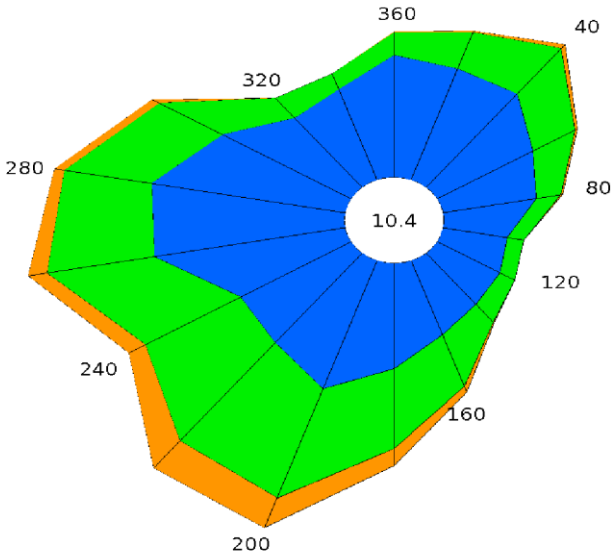

Tableau de répartition
Nombre de cas étudiés : 34971
Manquants : 93

Dir.	[1.5;4.5 [	[4.5;8.0]	> 8.0 m/s	Total
20	3.4	1.1	+	4.6
40	3.6	1.7	0.1	5.4
60	2.8	1.2	+	4.1
80	2.4	0.6	+	3.1
100	1.6	0.4	+	2.1
120	1.8	0.4	+	2.3
140	2.0	0.7	+	2.7
160	2.3	1.6	0.2	4.1
180	3.1	2.3	0.5	5.9
200	4.0	3.4	0.9	8.3
220	3.4	3.7	1.0	8.2
240	3.2	2.8	0.5	6.5
260	4.9	2.8	0.5	8.1
280	4.9	2.3	0.3	7.4
300	3.7	1.9	0.2	5.8
320	2.6	0.7	+	3.4
340	2.8	0.5	+	3.3
360	3.6	0.7	+	4.2
Total	56.2	28.9	4.5	89.6
[0;1.5 [				10.4

Groupes de vitesses (m/s)
[1.5;4.5 [[4.5;8.0] > à 8.0

Pourcentage par direction
0% 5%

Dir. : Direction d'où vient le vent en rose de 360° : 90° = Est, 180° = Sud, 270° = Ouest, 360° = Nord le signe + indique une fréquence non nulle mais inférieure à 0.1%

Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE PREFET DES YVELINES	**PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION** **STORENGY** **SAINT ILLIERS LA VILLE**	**2020**
	SCENARIOS RETENUS	

Ateliers / Systèmes	Scénarios	Equipements	Effets
Station centrale	Rupture totale avec rejet horizontal	Canalisations aériennes	Thermique + surpression
Réseaux de collectes	Rupture totale avec rejet vertical	Boucles et antennes enterrées	Thermique + surpression
Plateformes de puits	Rupture totale avec rejet horizontal	Col de cygne et séparateur	Thermique + surpression

<u>Distances d'effet des scénarios dimensionnant :</u>

Station centrale

Atelier	Référence	Distances en m aux effets thermiques (kW/m²)			Distances en m aux effets de surpression (mbar)			
		8	5	3	200	140	50	20
MANIFOLD	RES-MAN-03	414	468	544	240	270	420	660
RESERVOIR	RES-CANA-03	293	377	489	-	-	-	-
COMPTAGE	RES-COMPT-REGUL-03	293	377	489	-	-	-	-
TRAITEMENT	TRAIT-DH-03	548	624	727	410	470	710	1140
INTERCONNEXION	INTER-GR-03	293	377	489	-	-	-	-
INTERCONNEXION	INTER-DEP-03	434	491	571	380	400	600	990
COMPRESSION	COMP-03	456	516	600	380	400	600	990

Distances d'effet des scénarios dimensionnant :

Réseau de collectes

Atelier	Référence	Distances en m aux effets thermiques (kW/m²)			Distances en m aux effets de surpression (mbar)			
		8	5	3	200	140	50	20
COLLECTE	COL-1.3 (SI07-SI28-SI39)	110	142	183	-	-	-	68
COLLECTE	COL-2.3 (SI02- SI08- SI15- SI17--SI19- SI21- SI22-SI24- SI27- SI32-SI36- SI37- SI42- SI49)	86	110	143	-	-	-	56
COLLECTE	COL-3.3 (SI01 - SI14-SI186 SI20 -SI25- SI35- SI38-SI40-SI41- SI43- SI44- SI45- SI52)	76	97	126	-	-	-	42

Distances d'effet des scénarios dimensionnant :

Plateforme de puits

SCENARIOS RETENUS

Atelier	Référence	Distances en m aux effets thermiques (kW/m²)			Distances en m aux effets de surpression (mbar)			
		8	5	3	200	140	50	20
Phase d'exploitation								
Puits d'exploitation	PE-1,2.3 (SI02	158	176	204	80	100	150	250
	PE-1,3.3 (SI25)	143	159	183	75	90	140	240
	PE-2,1.3 (SI07-SI28-SI39)	197	221	256	110	120	200	320
	PE-2,2.3 (SI08- SI17--SI19-SI21- SI22-SI24-SI27-SI32-SI36-SI37- SI42- SI49)	158	176	204	80	100	150	250
	PE-2,3.3 (SI01 -SI14- SI18-SI20- -SI35 - SI38 - SI40-SI41- SI43 -SI44 - SI45)	143	159	183	75	90	140	240
	PE-3.3 (SI15)	156	174	201	80	100	150	250
	PE-4.3 (SI52)	166	185	214	95	100	160	265
Puits de contrôle	PE-5.1 (SI30)	33	38	46	0	0	13	27
	PE-6,1 (SI 11- SI 05- SI 09-SI 04)	17	23	31	0	0	13	27
	PE-7.1 (SI10)	11	12	15	0	0	4	5
	PE-7.1 (SI201)	21	24	29	0	0	10	7

Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE PREFET DES YVELINES	**PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION** **STORENGY** **SAINT ILLIERS LA VILLE**	**2020**
	SCENARIOS RETENUS	

Enveloppe des effets thermiques

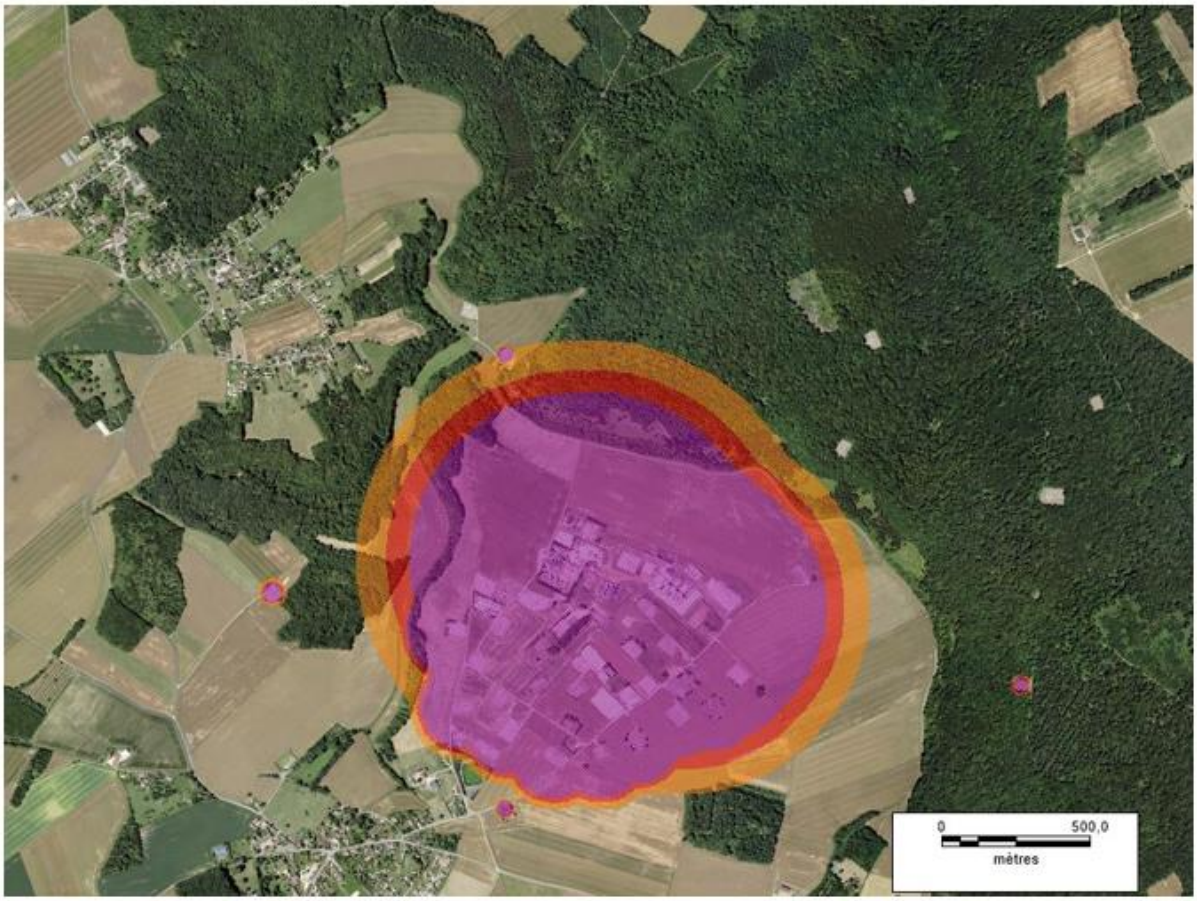

Légende

Dangers

- Significatifs (3kW/m²)
- Graves (5kW/m²)
- Très graves (8 kW/m²)

Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE PREFET DES YVELINES	**PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION** **STORENGY** **SAINT ILLIERS LA VILLE**	**2020**
	SCENARIOS RETENUS	

Enveloppe des effets de surpression

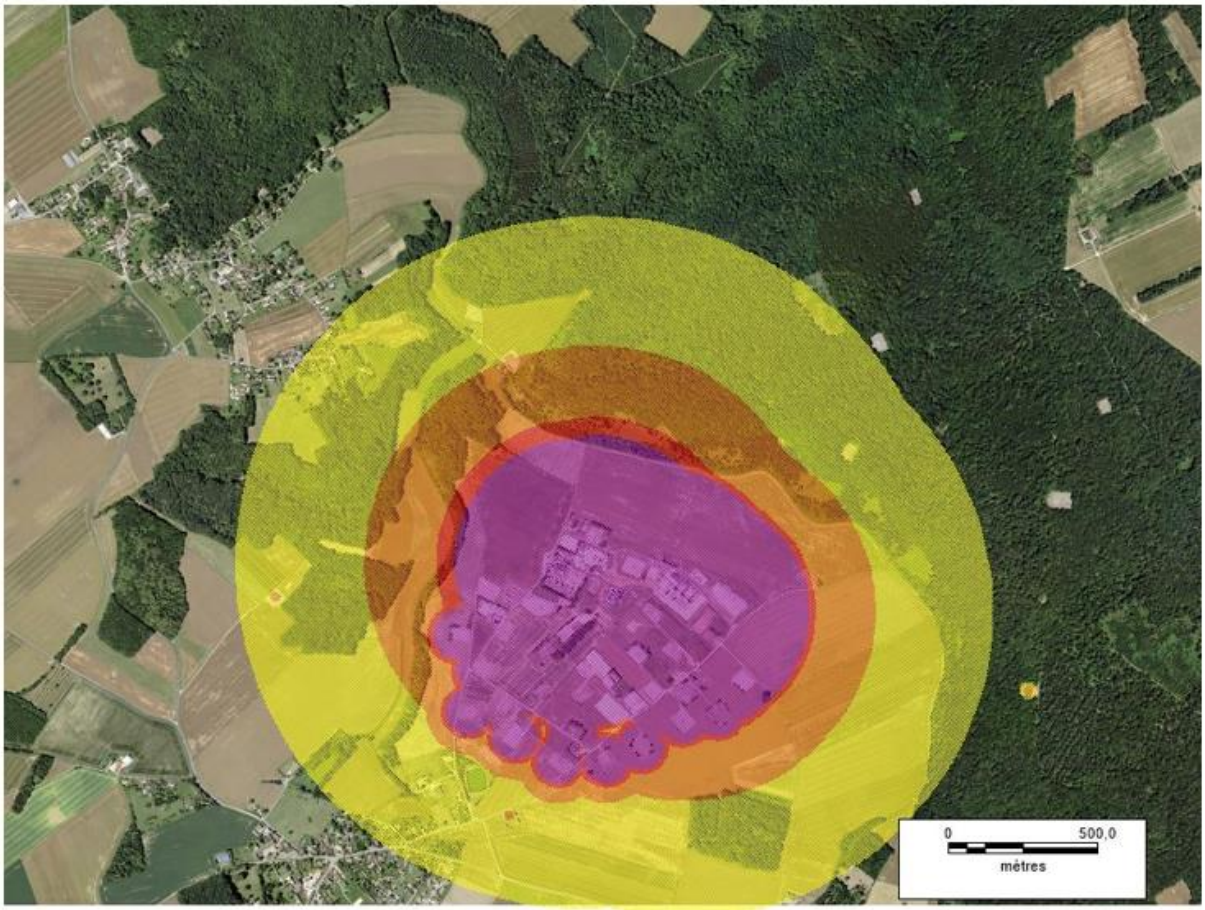

Légende

Dangers

- Faibles (20 mbar)
- Significatifs(50 mbar)
- Graves (140 mbar)
- Très graves (200 mbar)

Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE PREFET DES YVELINES	**PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION** **STORENGY** **SAINT ILLIERS LA VILLE**	**2020**
	SCENARIOS RETENUS	

PROJET

RAPPEL :

Pour comprendre les **effets thermiques** d'une explosion en cas d'accident ou incident, dans les ICPE, des seuils ont été mis en place (selon des textes officiels):
Pour les effets sur l'homme :

- 3 kW/m², seuil des effets irréversibles correspondant à la zone des dangers significatifs pour la vie humaine ;
- 5 kW/m², seuil des premiers effets létaux correspondant à la zone des dangers graves pour la vie humaine ;
- 8 kW/m², seuil des effets létaux significatifs correspondant à la zone des dangers très graves pour la vie humaine.

Pour comprendre les **effets de surpression** d'une explosion en cas d'accident ou incident, dans les ICPE, des seuils ont été mis en place (selon des textes officiels):

Pour les effets sur l'homme :

- 20 hPa ou mbar, seuils des effets irréversibles correspondant à la zone des effets indirects par bris de vitre sur l'homme ;
- 50 hPa ou mbar, seuils des effets irréversibles correspondant à la zone des dangers significatifs pour la vie humaine ;
- 140 hPa ou mbar, seuil des premiers effets létaux correspondant à la zone des dangers graves pour la vie humaine ;
- 200 hPa ou mbar, seuil des effets létaux significatifs correspondant à la zone des dangers très graves pour la vie humaine.

Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE PREFET DES YVELINES	**PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION STORENGY SAINT ILLIERS LA VILLE**	**2020**
	DEFINITION DES ENJEUX	

Enjeux	Descriptif
Enjeux humains	Population riveraine autour de la station centrale : 10 habitants dans un rayon de 1km.
Habitat	Il n'y a pas d'habitations à proximité immédiate de la station ni à proximité des collectes de puits. La plus proche (une ferme) se situe à environ 800 m de la clôture de la station centrale vers Saint Illiers la Ville
Environnement touristique, industriel et agricole	Un chemin de grande randonnée (GR 26) suit le tracé de la route Storengy et passe à proximité de certaines plateformes de puits. Pas de voie ferrée, ni fleuve ou rivière navigable à proximité du site, L'église de Saint Illiers la Ville est le seul monument classé inscrit à l'inventaire des monuments historiques depuis 1928. Aucune entreprise n'est installée dans la zone d'effets du site.
Etablissements recevant du public	Il n'existe aucun établissement recevant du public dans l'environnement proche de la station centrale, du réseau de collectes et des plateformes de puits.
Routes	Routes situées à proximité de la station centrale : – Route départementale 89 située à 1,3 km – Le chemin de la vallée des Prés qui permet l'accès à la station, – La voie de desserte de la station, – Le chemin rural n°1 dit « de la Grilloire » qui permet l'accès à certains puits.

PROJET

Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE PREFET DES YVELINES	**PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION** **STORENGY** **SAINT ILLIERS LA VILLE**	**2020**
	SCHEMA D'ALERTE	

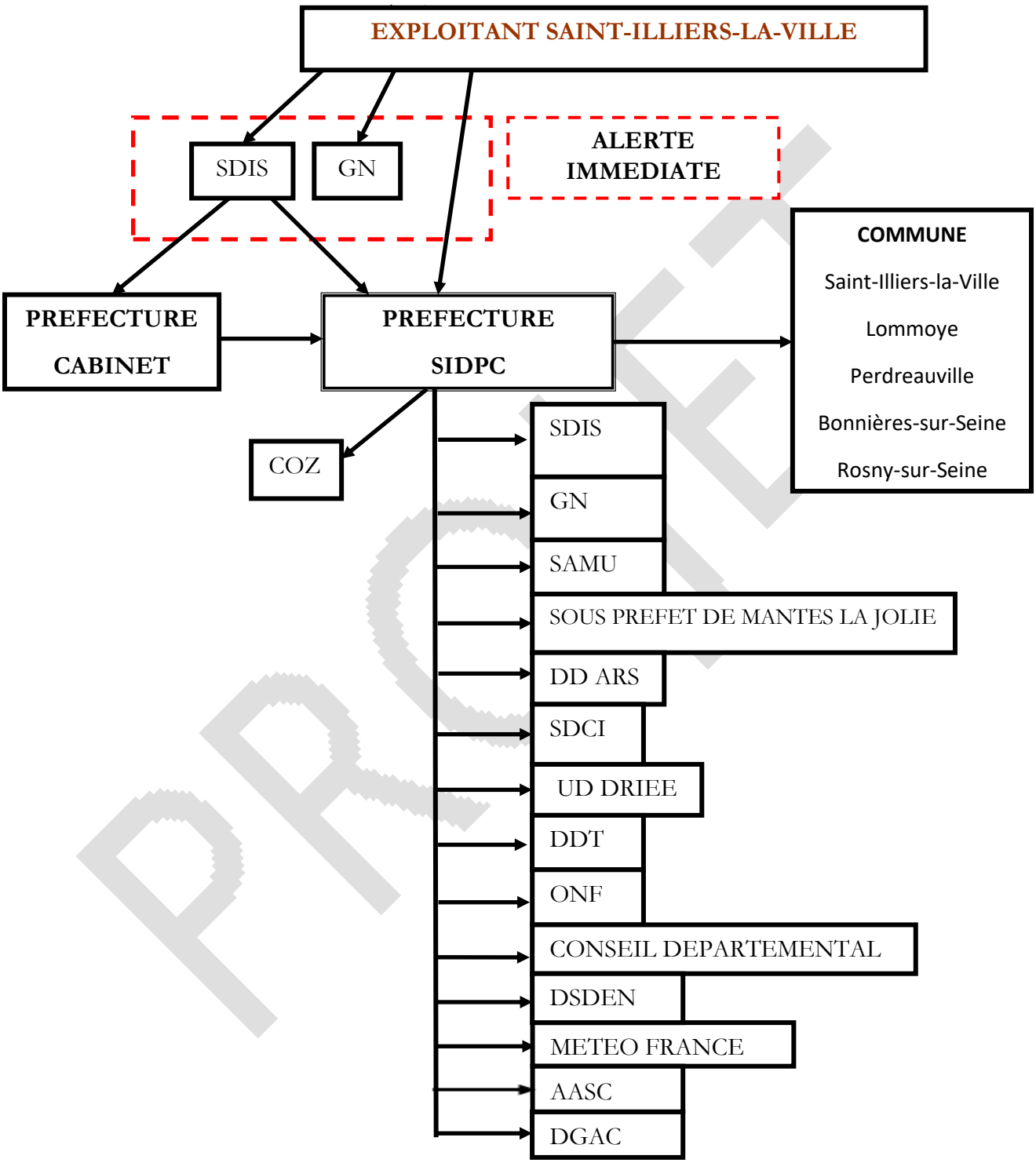

PROJET

Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE PREFET DES YVELINES	**PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION** **STORENGY** **SAINT ILLIERS LA VILLE**	**2020**
	MESSAGE DE DECLENCHEMENT **DU PPI**	

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DES YVELINES

REMISE IMMEDIATE

Nombre de feuillets : 1 dont celui-ci

Versailles, le XX/XX/XXXX

EXPEDITEUR	Préfecture des Yvelines Service Interministériel de Défense et de Protection Civile
DESTINATAIRES	- STORENGY Saint-Illiers-la-Ville - SDIS - Gendarmerie - UD-DRIEE - SAMU - DD-ARS - DDT - Centre Météorologique régional de Saint Mandé - Mairies de : Saint-Illiers-la-Ville, Lommoye, Perdreauville, Bonnières-sur-Seine, Rosny-sur-Seine - Conseil départemental - DSDEN - ONF - Service communication de la préfecture (SDCI) - Sous-Préfet de Mantes-la-Jolie - DGAC
DEGRE D'URGENCE	**IMMEDIAT**
EVENEMENT	Accident industriel sur le site STORENGY de Saint-Illiers-la-Ville à XXhXX
CONSEQUENCES	Suite à (description succincte de l'évènement ayant suscité la décision) je vous informe que **le Plan Particulier d'Intervention (PPI) du site STORENGY de Saint-Illiers-la-Ville est activé** à compter du (date) à (heure). Je vous demande de prendre les dispositions définies dans le PPI pour ce qui concerne votre service. Le COD de la préfecture est activé avec les services suivants : SIDPC, SDIS, DD-ARS, Gendarmerie, UD-DRIEE, SDCI, DDT, exploitant, CD, DSDEN Un PCO est activé (préciser le lieu) avec les services suivants : SIDPC, SDIS, SAMU, Gendarmerie, UD-DRIEE, exploitant, AASC, Mairies Le PC communal doit être activé
POUR INFORMATION	- Permanence Cabinet - COZ - COGIC

PROJET

Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE PREFET DES YVELINES	**PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION** **STORENGY** **SAINT ILLIERS LA VILLE**	**2020**
	MESURE IMMEDIATE **DE PROTECTION DE LA POPULATION**	

Lorsque le PPI est déclenché, la population située à l'intérieur des périmètres de sécurité a pour consigne de se **CONFINER** et d'appliquer les mesures de sécurité définies dans la plaquette d'information des populations. Ces instructions seront rappelées au moyen des ensembles mobiles d'alerte et d'information.

Cependant si la situation l'exige, **l'EVACUATION** des zones concernées peut être décidée par le Préfet. Des sites d'accueil et des chemins d'évacuation seront alors validés en cours d'opérations. Des moyens en matériels et en personnels seront indispensables en nombre.

Il conviendra donc d'anticiper l'organisation des secours à ce sujet (POI, plan ER, Plans Communaux de Sauvegarde).

Les sites d'accueil et les lieux d'hébergement figurent en annexes non communicables.

PROJET

Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE PREFET DES YVELINES	**PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION** **STORENGY** **SAINT ILLIERS LA VILLE**	**2020**
	SCHEMA DE COMMANDEMENT	

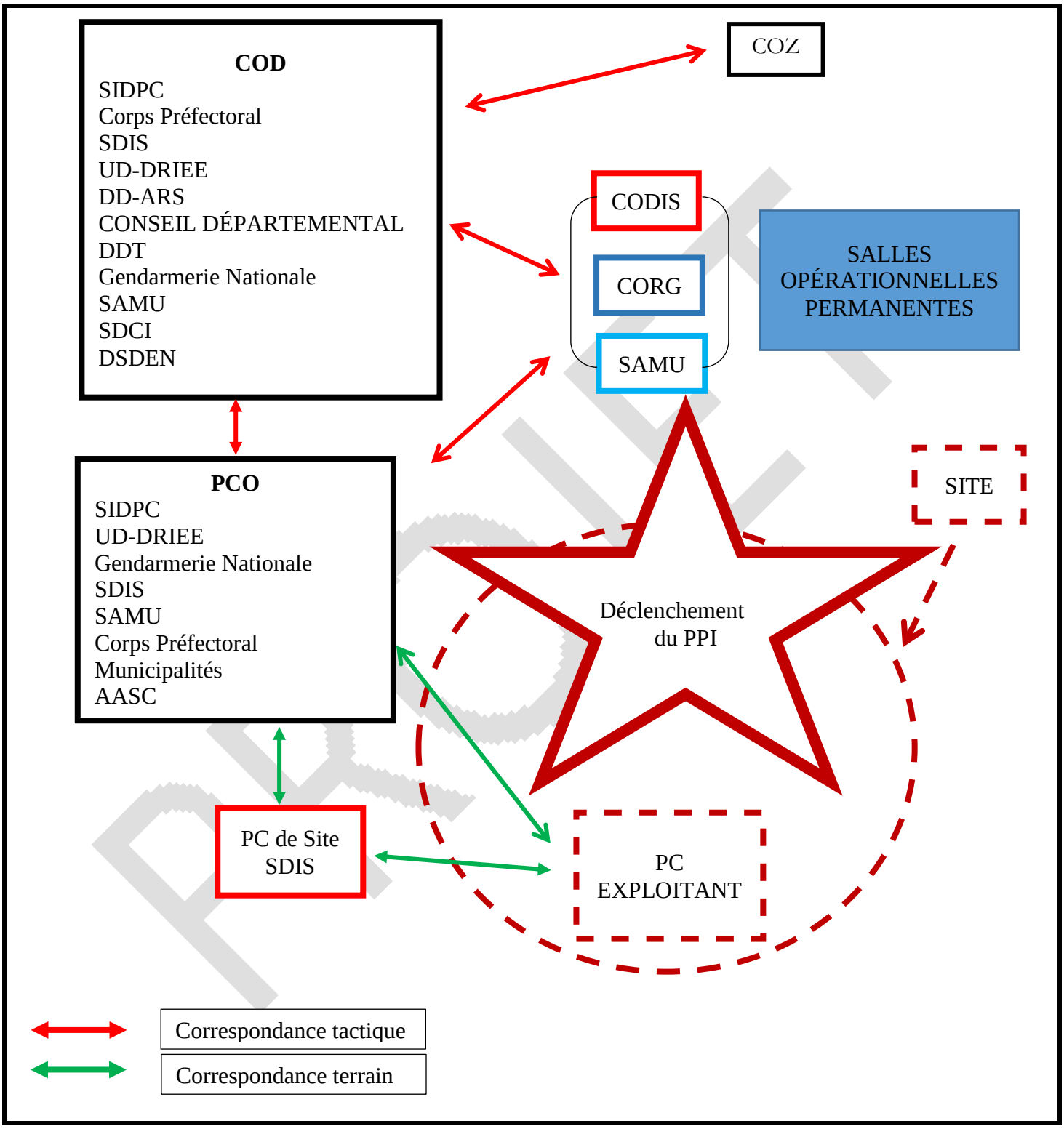

Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE PREFET DES YVELINES	**PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION** **STORENGY** **SAINT ILLIERS LA VILLE**	**2020**
	FICHE MISSIONS : ROLE DES PC	

THEMES	TACHES À ACCOMPLIR	
	COD	**PCO**
Localisation	**Préfecture des Yvelines** 1, rue Jean Houdon à Versailles	- **Mairie de Saint-Illiers-la-Ville** salle de réunion- 1 Rue de l'Épine Marie
Direction	Directeur de Cabinet	Sous-préfet de Mantes-la-Jolie / ou Sous-préfet d'astreinte (HHO)
Composition	SIDPC, SDIS, DD-ARS, Gendarmerie, UD-DRIEE, SDCI, DDT, exploitant, CD, DSDEN.	SIDPC, SDIS, SAMU, Gendarmerie, mairie, UD-DRIEE, exploitant, AASC.
Missions générales	Coordination des mesures prises pour gérer la protection des populations et limiter les conséquences secondaires du sinistre. Mission d'appui au PCO.	Coordination des mesures prises pour gérer le sinistre.
Missions particulières	Initie la mise en œuvre des mesures d'urgence, en assure le suivi.	
Assurer bouclage		S'assurer de la mise en place des points de bouclage et des déviations.
Protéger la population et lutter contre les effets	Tenir une main courante. Coordonner l'action des services pour limiter les conséquences secondaires du sinister. Anticiper les actions et veiller au maintien du potentiel global du département. Solliciter les renforts zonaux.	Tenir une main courante. Mettre en œuvre la stratégie opérationnelle définie par le DO. Coordonner l'action des différents services. Diriger les opérations de secours, en liaison avec les décisions arrêtées par le DO. Se tenir informé de la situation sur le terrain. Proposer et mettre en œuvre les mesures de protection de la population. Prévoir et mettre en œuvre les moyens nécessaires à la lutte contre les conséquences du sinistre.
NOVI	Initie la mise en œuvre des mesures d'urgence, en assure le suivi.	Coordonne la mise en œuvre du mode d'action NOVI en cas de nombreuses victimes dans le site et sa périphérie.
Informer et communiquer	Assurer l'information montante vers COZ et COGIC, et descendante vers PCO. Organiser la communication vers les médias et l'information de la population. Informer la CIP.	Echange avec les PC des différents services Assure l'information montante vers le COD 78. Communique au COD les éléments dont il dispose pour l'information médias et population.
Anticiper la phase post-accidentel	Anticiper et mettre en place une cellule « post-accident ».	

PROJET

Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE PREFET DES YVELINES	**PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION** **STORENGY** **SAINT ILLIERS LA VILLE**	**2020**
	LOCALISATION DU PCO	

En fonction de l'événement, et après accord du COS, le PCO peut être positionné :

CARTOGRAPHIE.

PCO : salle de réunion attenante à la mairie - 1 Rue de l'Épine Marie

Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE PREFET DES YVELINES	**PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION** **STORENGY** **SAINT ILLIERS LA VILLE**	**2020**
	FERMETURES DES ROUTES **ET POINTS DE FILTRAGE**	

La fermeture des routes et la tenue des points de filtrages sont assurées par la Gendarmerie, en lien avec les gestionnaires des réseaux routiers (Conseil départemental et mairie).

<u>Fermetures de routes :</u>

- Rue de la vallée des Près

<u>Points de filtrages :</u>

- Mare BROU et Clos VIROLET
- Rue de la GRILLOIRE
- Rue D'ENFREVILLE

Voir cartographie annexe

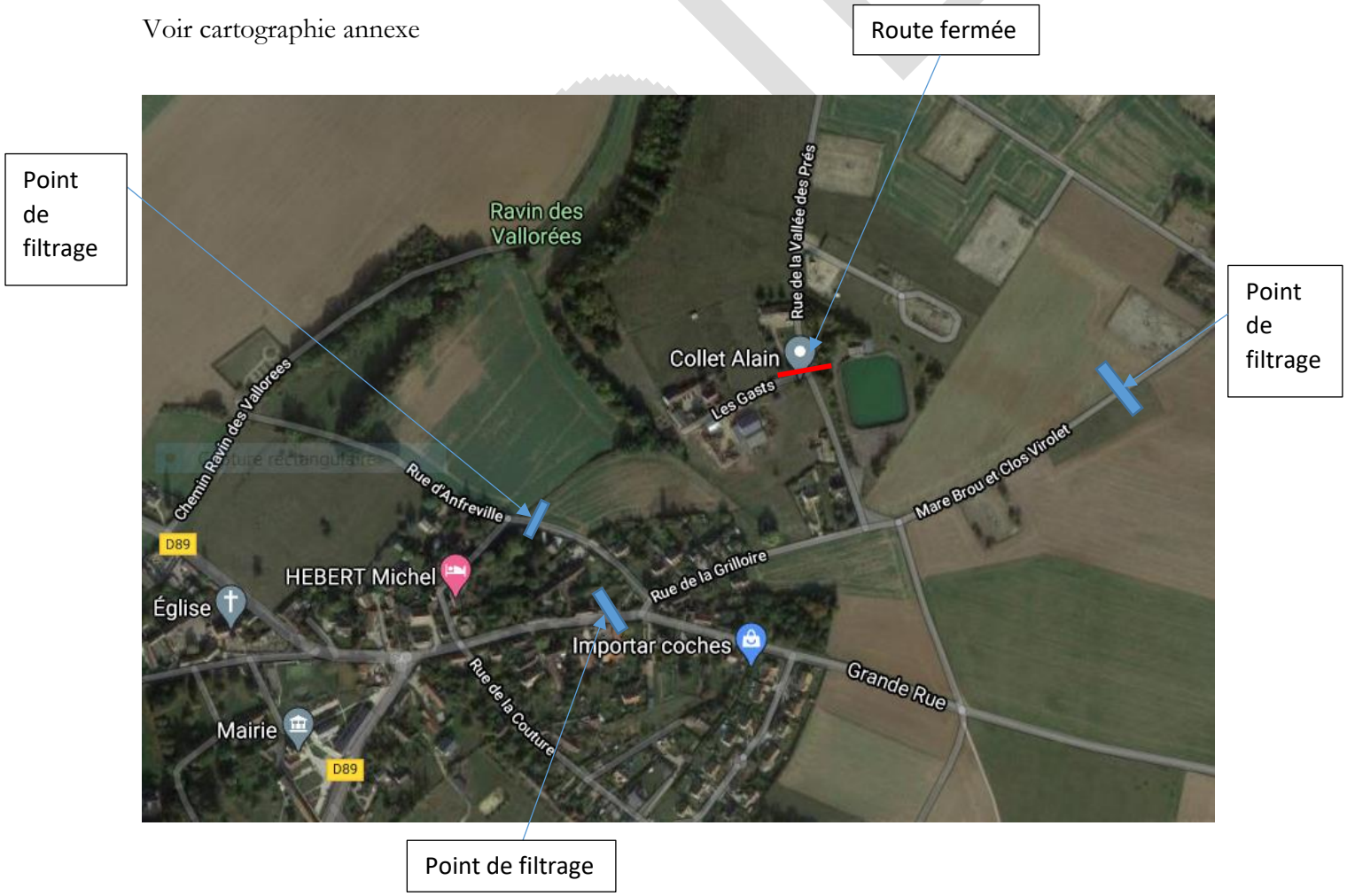

Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE PREFET DES YVELINES	**PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION** **STORENGY** **SAINT ILLIERS LA VILLE**	**2020**
	INFORMATION DE LA POPULATION	

Les populations sont informées des risques et de la conduite à tenir en cas d'alerte par le biais d'une plaquette distribuée à tous les riverains résidant à l'intérieur du périmètre PPI du stockage ainsi qu'aux autorités locales.

Cette plaquette est donnée chaque année aux nouveaux habitants et est redistribuée systématiquement tous les 5 ans à l'ensemble de la population concernée.

Cette plaquette indique aux riverains la conduite à tenir en cas d'alerte.

PROJET

Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE PREFET DES YVELINES	**PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION** **STORENGY** **SAINT ILLIERS LA VILLE**	**2020**
	FICHE MISSIONS : EXPLOITANT	

THEMES	TACHES À ACCOMPLIR
Alerter	En POI l'exploitant informe le SIDPC sur la situation et le recours ou non aux moyens extérieurs. Le SIDPC décide de l'envoi d'un premier échelon ou non. Dans les cas des scénarios du PPI ayant des conséquences immédiates ou imminentes à l'extérieur du site, des dispositions sont mises en œuvre par l'exploitant avant l'intervention de l'autorité de police et pour le compte de celle-ci (en application du Décret n° 2005-1158 du 13 septembre 2005 relatif aux PPI). En fonction de l'événement, alerter les populations par déclenchement immédiat de la sirène PPI ou sur ordre du Préfet. Alerte le CODIS 78 et la Préfecture des Yvelines (Cabinet et SIDPC) ; Contacte les personnes prévues au schéma d'alerte général.
Commandement	En POI, l'exploitant transmet le numéro de contact du DOI au SIDPC Active son PC Exploitant. En PPI, l'exploitant confirme la localisation du PCO, après avis du COS.
Assurer bouclage et déviations	Se coordonne avec les renforts de force de l'ordre. Gère la circulation à l'entrée du site.
Protéger la population et lutter contre les effets	Maintient les mesures de protection mises en œuvre dans le POI. Faire procéder à l'évacuation ou au confinement des personnes présentes dans l'enceinte du site.
Informer et communiquer	Toute communication avec les médias est encadrée par le service communication de la préfecture.
Post accidentel et préparation du retour vers la normale	Mettre en œuvre les mesures prévues au plan Orsec départemental. Anticiper et mettre en oeuvre, en lien avec l'UD-DRIEE, toutes les mesures nécessaires à la remise partielle ou totale de l'activité du site en prenant en compte toutes les mesures de sécurité nécessaires. S'assurer que les impacts environnementaux à moyen et long terme sont pris en compte.

PROJET

Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE PREFET DES YVELINES	**PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION** **STORENGY** **SAINT ILLIERS LA VILLE**	**2020**
	FICHE MISSIONS : **CORPS PREFECTORAL**	

THEMES	TACHES À ACCOMPLIR
Alerter	Le directeur de Cabinet et le sous-préfet de Mantes-la-Jolie sont alertés dès le déclenchement du POI.
Commandement	Seul le Préfet décide de l'activation du PPI et de la mise en place d'un PCO et de l'activation du COD. En heures ouvrables : - le sous-préfet, directeur de cabinet prend la direction du COD activé sur décision du DO ; - le sous-préfet de Mantes-la-Jolie prend la direction du PCO activé sur site. Hors heures ouvrables : - Le sous-préfet de permanence, prend la direction du PCO activé sur site. - Le COD est ensuite dirigé par le premier membre du corps préfectoral disponible. Le DO dirige les opérations de secours.
Assurer bouclage et déviations	Le sous-préfet, chef de COD coordonne la mise en place du bouclage, du plan de déviation et du plan de gestion de trafic en coordination avec la gendarmerie, le Conseil départemental, la DDT
Protéger la population et lutter contre les effets	Le DO valide les opérations de protection des populations définies dans le PPI et élargit si nécessaire sur avis du COS, le périmètre de confinement/évacuation. Le DO sur avis du COS et du COPG, après consultation de l'UD-DRIEE et de l'exploitant peut lever le confinement ou déclencher l'évacuation des populations.
Informer et communiquer	Le DO, en concertation avec l'exploitant et les mairies concernées définit les éléments de communication et la fréquence des points presse. Il valide toute information et communication avant diffusion. Il veille à l'information de tous les ministères concernés et la zone de Défense.
Post accidentel et préparation du retour vers la normale	Décide le l'utilité de l'activation d'une cellule "post-accident". Il désigne le pilote de cette cellule, ses missions et objectifs.

PROJET

Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE PREFET DES YVELINES	**PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION** **STORENGY** **SAINT ILLIERS LA VILLE**	**2020**
	FICHE MISSIONS : PREFECTURE SIDPC	

THEMES	TACHES À ACCOMPLIR
Alerter	**Phase POI** Informer le directeur de Cabinet et le sous-préfet de Mantes-la-Jolie de l'activation du POI de Storengy Saint-Illiers-la-Ville et de l'engagement des moyens de secours et de sécurisation. **Phase PPI** Alerter le directeur de Cabinet et le sous-préfet de Mantes-la-Jolie et demander l'activation du PPI. Confirmer à l'ensemble des acteurs la localisation du PCO. S'assurer auprès de l'exploitant que le CODIS est bien informé. Une fois le PPI déclenché, alerter et diffuser l'alerte à l'ensemble des services concernés selon le schéma d'alerte. Ouverture d'un évènement CRISORSEC : vérifier si un événement SYNERGI est ouvert Alerter Météo-France, demander des bulletins de prévisions renouvelés au minimum toutes les 3 heures. Déclencher, si opportun, la sirène SAIP située à Saint-Illiers-la-Ville. Déclencher les AASC pour mise à disposition du COS.
Commandement	**Phase POI** Envoyer un cadre et un agent de liaison en cas d'activation du POI après recoupement avec le site, le SDIS, l'UD-DRIEE. Activer le PCO restreint en anticipation de passage en PPI sur avis du SDIS et de l'UD-DRIEE. **Phase PPI** Activer le COD 78 dès la demande de passage en PPI, Activer le PCO complet en cas de passage en PPI, Demander l'activation du Poste de commandement de la commune (PCC), Informer le COZ de l'activation des postes de commandement. Présence au PCO et COD Coordonner les actions des services.

PROJET

Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE PREFET DES YVELINES	**PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION** **STORENGY** **SAINT ILLIERS LA VILLE**	**2020**
	FICHE MISSIONS : PREFECTURE SIDPC	

Assurer bouclage et déviations	**Phase POI** Informer les services de la fermeture des routes et de la mise en place du contournement ou des déviations ; **Phase PPI** Vérifier la mise en place des bouclages et déviations en PPI, Vérifier et coordonner la mise en place d'un PGT S'assurer que toutes les dispositions relatives à la circulation ont été prises.
Protéger la population et lutter contre les effets	**Phase PPI** Demander le déclenchement des plans Communaux de Sauvegarde, Déclencher les PPMS des établissements scolaires, Vérifier auprès de l'ONF la fermeture des accès à la forêt. Identifier les moyens nécessaires à la protection de la population. S'assurer que toutes les dispositions relatives à la prise en charge des impliqués ont été mises en place, Recensement aux points de rassemblement.
Informer et communiquer	**Phase POI** Informer le Service départemental de Communication Interministérielle. **Phase PPI** Alerter le Service départemental de Communication Interministérielle et lui transmettre les éléments nécessaires à la réalisation des communiqués et des points presse et à la rédaction des conseils de comportement à l'attention de la population. Activer une ligne dédiée au COD pour les communes, Activer la Cellule d'Information de la Préfecture (CIP). Toute communication avec les médias est encadrée par le service communication de la préfecture.
Post accidentel et préparation du retour vers la normale	Mettre en œuvre les mesures prévues au plan Orsec départemental. Placée sous l'autorité du Préfet, la cellule post-accident (composée de l'ARS, la DRIEE, etc.) assure le relais avec la phase d'urgence via le recueil d'informations (nature de l'accident, type de produits en cause, identification des enjeux, mesures d'intervention mises en œuvre…). Elle définit ensuite les objectifs des campagnes de prélèvements dans les milieux environnementaux à réaliser le plus rapidement possible et éventuellement met en œuvre les premières mesures de gestion dans l'urgence.

PROJET

Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE PREFET DES YVELINES	**PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION** **STORENGY** **SAINT ILLIERS LA VILLE**	**2020**
	FICHE MISSIONS : PREFECTURE SDCI	

THEMES	TACHES À ACCOMPLIR
Alerter	NEANT
Commandement	Le SDCI est représenté autant que de besoin au COD et/ou au PCO.
Assurer bouclage et déviations	NEANT
Protéger la population et lutter contre les effets	NEANT
Informer et communiquer	Rédige et diffuse les premières informations sur l'événement. En lien avec le SIDPC, rédige et diffuse aux médias les conseils de comportement à observer par la population (par communiqué de presse), aux élus et au grand public (Twitter /Facebook et mise à jour du site internet) dans l'heure. Il organise, autant que de besoin, les points presse. Il veille à la coordination de la communication de l'ensemble des acteurs.
Post accidentel et préparation du retour vers la normale	Mettre en œuvre les mesures prévues au plan Orsec départemental. Diffuse toute information utile sur les dispositifs post événement mis en place : tels que le suivi psychologique, sur les modalités d'indemnisation etc.…

PROJET

Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE PREFET DES YVELINES	**PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION** **STORENGY** **SAINT ILLIERS LA VILLE**	**2020**
	FICHE MISSIONS : UD-DRIEE	

THEMES	TACHES À ACCOMPLIR
Alerter	L'UD-DRIEE 78 répercute l'alerte reçue auprès la DRIEE siège. L'organisation de la DRIEE se met en place à plusieurs niveaux.
Commandement	Le représentant de l'UD-DRIEE se met à disposition du COD. Il participe aux points de situation et de prise de décisions en tant que conseiller technique du préfet. Un inspecteur expérimenté peut se déplacer sur le site pour engager sans tarder l'enquête administrative. Le déplacement sur site afin de collecter les informations ne pourra avoir lieu que lorsque le site est sécurisé et après validation de la hiérarchie. Un support technique et relais de communication vers le niveau national sera assuré par le siège de la DRIEE.
Assurer bouclage et déviations	Néant.
Protéger la population et lutter contre les effets	Le représentant de l'UD-DRIEE est consulté au sein du COD en tant que conseiller technique sur la gestion des risques industriels et en coordination avec l'industriel et l'autorité décisionnaire participe à l'élaboration des propositions faites au préfet. En lien avec le siège de la DRIEE, son rôle est d'apporter au Préfet les éléments techniques indispensables afin d'anticiper les évolutions possibles de l'accident et ses conséquences, et de faire des propositions concernant les mesures à prendre, notamment au regard de la protection des populations susceptibles d'être touchées par le sinistre et plus généralement de l'environnement.
Informer et communiquer	Informer le niveau régional de la DRIEE Le représentant de l'UD-DRIEE participe à l'élaboration des éléments de langage dédié à l'information des populations, aux consignes données et aux informations diffusées

PROJET

Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE PREFET DES YVELINES	**PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION** **STORENGY** **SAINT ILLIERS LA VILLE**	**2020**
	FICHE MISSIONS : UD-DRIEE	

Post accidentel et préparation du retour vers la normale	Mettre en œuvre les mesures prévues au plan Orsec départemental. Le cas échéant, le représentant de l'UD DRIEE : – participe à la cellule post accidentelle (cf. circ du 20/02/2012) – peut demander la réalisation de prélèvements (dans l'environnement, eaux d'extinction...) – propose au préfet, en lien avec le siège de la DRIEE, la prise de mesures d'urgence visant à encadrer la mise en sécurité des installations, à définir les conditions de remise en service, à améliorer la connaissance de l'impact sanitaire ou environnemental de l'accident, et à préparer la gestion éventuellement nécessaire de ces impacts. – participe à la définition de l'impact humain, social, économique et environnemental potentiel – participe au RETEX

PROJET

Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE PREFET DES YVELINES	**PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION** **STORENGY** **SAINT ILLIERS LA VILLE**	**2020**
	FICHE MISSIONS : SDIS	

THEMES	TACHES À ACCOMPLIR
Alerter	**Phase POI** Le SDIS informe la préfecture de son engagement, Le SDIS mobilise les premiers moyens de secours et de commandement adaptés en nombre et en qualité selon les consignes opérationnelles en vigueur et les informations recueillies (conformément au plan ER 2B 0009). Le CODIS informe : - Le SAMU et lui fait un premier bilan, - Les Autorités (COZ, élu de permanence), - La DRIEE, - La préfecture. **Phase PPI** Le SDIS alerte le SAMU, les Autorités et le COZ.
Commandement	**Phase POI** Le SDIS détermine le positionnement de sa structure de commandement, Anticipe et propose la localisation du PCO (conformément au plan ER 2B 0009 pour le VPC). **Phase PPI** Le SDIS est représenté au COD 78 et au PCO. **LE SDIS VALIDE LA LOCALISATION DU PCO si celui-ci n'est pas celui prédéfini dans le présent PPI.** Le SDIS formule au COD les éventuelles demandes de renforts extra-départementaux. Le SDIS sera représenté au PCO, au COD et au PC Exploitant (si celui-ci est en zone sécurisée), Envoyer un officier de liaison au COD, Rendre compte au DO de la situation (point de situation, idée de manœuvre, difficultés …).

PROJET

Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE PREFET DES YVELINES	**PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION** **STORENGY** **SAINT ILLIERS LA VILLE**	**2020**
	FICHE MISSIONS : SDIS	

Confirmer le bouclage et déviations	**Phase POI et PPI** Le SDIS prend en compte les axes d'accès définis en fonction de la nature de l'intervention et en avise les éventuels renforts. Le COS se fait confirmer par les forces de l'ordre que le bouclage de la zone (périmètre de sécurité) est effectif et que celui-ci est en adéquation avec les périmètres de dangers définis dans le présent document.
Protéger la population et lutter contre les effets	Si la situation l'exige, le Commandant des Opérations de Secours propose au DO l'évacuation de la population Le Directeur des services médicaux (DSM) qu'il s'agisse d'un médecin Sapeur-pompier ou du SAMU, sollicite la mobilisation de tous les moyens complémentaires auprès du COS. **Phase POI** En fonction du nombre de victimes sur site, le SDIS peut demander la mise en œuvre des dispositions spécifiques NOVI **Phase PPI** Le SDIS 78 assure les missions de secours aux personnes et de lutte contre les effets du sinistre. Il rend compte au DO en PCO de l'évolution du sinistre et des demandes de renforts éventuels. Le SDIS définit la localisation du point de rassemblement des moyens. Le SDIS définit la localisation des PRV, PMA et CAI. Le SDIS demande l'ouverture de salles communales au COD.
Informer et communiquer	Toute communication avec les médias est encadrée par le service communication de la préfecture. Le SDIS peut apporter son concours si nécessaire pour relayer les consignes aux populations.
Post accidentel et préparation du retour vers la normale	Mettre en œuvre les mesures prévues au plan Orsec départemental.

PROJET

Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE PREFET DES YVELINES	**PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION** **STORENGY** **SAINT ILLIERS LA VILLE**	**2020**
	FICHE MISSIONS : SAMU	

THEMES	TACHES À ACCOMPLIR
Alerter	Dès réception de l'alerte donnée par le SIDPC ou le CODIS ou l'exploitant, recouper avec le SDIS et veille l'alerte.
Commandement	Se fait représenter par l'ARS au COD.
Assurer bouclage et déviations	NEANT
Protéger la population et lutter contre les effets	Dès l'alerte, coordination interservices SDIS78 – SAMU78 pour détermination de la nature de l'&évènement, son caractère évolutif et engagement des moyens en zone protégée. Prendre en charge et assurer le tri des blessés. Assurer l'orientation hospitalière et le transport des blessés en coordination avec les autres intervenants publics (pompiers), privés (ambulances) et associatifs. Assurer la prise en charge psychologique des impliqués par l'intervention de la CUMP en lien avec la Croix Rouge Française dans un local mis à disposition par la mairie. Le Directeur des Secours Médicaux (DSM) qu'il s'agisse d'un médecin sapeur-pompier ou d'un médecin du SAMU, sollicite la mobilisation de tous les moyens complémentaires auprès du COS en lien avec le médecin régulateur du SAMU 78.
Informer et communiquer	Toute communication avec les médias est encadrée par le service communication de la préfecture. Transmet au CODIS, au commandant des opérations de secours, et au DSM la liste des moyens médicaux mobilisés (nombre et type) et engagés. Transmet la liste, des victimes et des personnes évacuées, validée par le DSM (avec leur lieu de destination) au COS qui la transmettra au Préfet.
Post accidentel et préparation du retour vers la normale	Mettre en œuvre les mesures prévues au plan Orsec départemental.

PROJET

Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE PREFET DES YVELINES	**PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION** **STORENGY** **SAINT ILLIERS LA VILLE**	**2020**
	FICHE MISSIONS : GENDARMERIE	

THEMES	TACHES À ACCOMPLIR
Alerter	Informe les services de secours (SDIS et SAMU) de son engagement ; Informe la préfecture (cellule de veille du Cabinet ou SIDPC) ; Informe les communes concernées chargées de la mise en place du bouclage ;
Commandement	Se fait représenter en COD et en PC localisé
Assurer bouclage et déviations	La gendarmerie assure le bouclage du périmètre PPI (cf. cartographie annexe) 1 - <u>Fermeture des routes</u> : Rue de la vallée des Près 2 - <u>Tenue des points de filtrages</u> : Mare BROU et Clos VIROLET - Rue de la GRILLOIRE - Rue D'ENFREVILLE
Protéger la population et lutter contre les effets	La gendarmerie doit s'assurer de l'encadrement des éventuels itinéraires d'évacuation de population et faciliter l'évacuation des blessés vers les structures hospitalières. 1 - <u>S'assurer de la viabilité</u> : 2 – <u>Sur ordre, s'assurer de l'encadrement de l'évacuation</u> : 3 – <u>Contrôler la zone</u> :
Informer et communiquer	Toute communication avec les médias est encadrée par le service communication de la préfecture Relaie via son compte twitter les messages Aviser l'autorité judiciaire et procéder à l'enquête.
Post accidentel et préparation du retour vers la normale	Mettre en œuvre les mesures prévues au plan Orsec départemental.

PROJET

Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE PREFET DES YVELINES	**PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION** **STORENGY** **SAINT ILLIERS LA VILLE**	**2020**
	FICHE MISSIONS : CONSEIL DEPARTEMENTAL EXPLOITANT EPI 78-92 VOIRIE	

THEMES	TACHES À ACCOMPLIR
Alerter	**Phase POI** Informe ses équipes des fermetures de routes en cours ou à venir. **Phase PPI** Alerte ses équipes pour procéder à la fermeture des routes.
Commandement	Le CD 78 est représenté en COD par l'exploitant routier EPI 78-92 Voirie.
Assurer bouclage et déviations	Assure la fermeture et restriction sur les routes départementales hors agglomération en cohérence avec les décisions (arrêtés) prise par les pouvoir de police compétents. Assure la mise en place des déviations correspondantes sur les routes départementales hors agglomération et conformément aux arrêtés.
Protéger la population et lutter contre les effets	NEANT
Informer et communiquer	Le CD 78 répercute les informations sur les coupures et les déviations des routes départementales sur son site internet.
Post accidentel et préparation du retour vers la normale	Mettre en œuvre les mesures prévues au plan Orsec départemental.

PROJET

Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE PREFET DES YVELINES	**PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION** **STORENGY** **SAINT ILLIERS LA VILLE**	**2020**
	FICHE MISSIONS : MAIRIES	

THEMES	TACHES À ACCOMPLIR
Alerter	La mairie dès réception de l'alerte par la préfecture, l'industriel ou le SDIS, met en œuvre son dispositif d'alerte interne. La mairie relaie l'alerte aux populations en complément de l'usage des sirènes PPI. Elle utilise tout moyen disponible à la diffusion la plus large possible de l'alerte auprès des populations.
Commandement	La commune déclenche son Plan Communal de Sauvegarde (ou toute autre organisation interne) et le poste de commandement communal (PCC). La localisation du PCC est prédéfinie dans chaque commune mais peut être modifiée sur consigne du SDIS en fonction des caractéristiques de l'événement : un PCC de repli peut être prédéfini. **La cellule de crise communale est en contact avec le COD et dispose d'un numéro dédié qui lui sera transmis avec le message d'alerte.** **Elle doit par contre appel transmettre le n° de contact de son P.C.C.** **Un point de situation sera régulièrement transmis à la commune.** La mairie de Saint-Illiers-la-Ville met à disposition sa salle de réunion 1 Rue de l'Épine Marie en cas d'accueil du PCO**.**
Assurer bouclage et déviations	La commune met en œuvre le bouclage des rues en fonction des cartographies définies et des indications : - Soit immédiates de l'exploitant, - Soit transmises par le COD 78 après orientation du COS (sens du vent…), - Sur avis des forces de l'ordre. La commune est en charge de la mise en place de son plan local de déviation et peut obtenir un appui du COD pour coordination.

PROJET

Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE PREFET DES YVELINES	**PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION** **STORENGY** **SAINT ILLIERS LA VILLE**	**2020**
	FICHE MISSIONS : MAIRIES	

Protéger la population et lutter contre les effets	**Le confinement des populations est la seule mesure réflexe devant être mise en œuvre suite à réception de l'alerte.** Toute décision de levée de confinement ou d'évacuation sera ordonnée par le DOS et transmise par le COD, La mairie définit les sites, points d'accueil des populations évacuées au CAI.
Informer et communiquer	La commune assure par tout moyen à sa disposition (affichage urbain, moyens mobiles, sono…) l'information des populations riveraines et la transmission des consignes de sécurité en coordination avec le COD. Toute communication avec les médias est encadrée par le service communication de la préfecture.
Post accidentel et préparation du retour vers la normale	Mettre en œuvre les mesures prévues au plan Orsec départemental.

PROJET

Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE PREFET DES YVELINES	**PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION** **STORENGY** **SAINT ILLIERS LA VILLE**	**2020**
	FICHE MISSIONS : DD-ARS	

THEMES	TACHES À ACCOMPLIR
Alerter	Alerter l'ensemble des établissements de santé et médico sociaux situés dans le périmètre. Alerter les personnes responsables de la production et distribution d'eau (PRPDE) dont les captages et/ou installations sont situés dans le périmètre. Alerter le siège ARS Ile de France
Commandement	Envoyer un représentant ARS au COD dès son activation. Activer sa cellule de crise interne.
Assurer bouclage et déviations	NEANT
Protéger la population et lutter contre les effets	Dresser la liste des patients à hauts risques vitaux présents dans le périmètre et coordonner leur prise en charge, en tant que de besoin avec le CODIS et le SAMU. Rechercher et tenir à jour, en liaison avec le SAMU la liste des places disponibles dans les hôpitaux départementaux et/ou régionaux. Dresser, en temps réel, la liste des établissements sanitaires et médico-sociaux de la commune et les installations de production et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine devant faire l'objet de mesures spéciales, en liaison avec les maires de
Informer et communiquer	Toute communication avec les médias est encadrée par le service communication de la préfecture.
Post accidentel et préparation du retour vers la normale	Mettre en œuvre les mesures prévues au plan Orsec départemental. S'assurer de la levée de l'alerte et du retour à la normale de l'activité des établissements sanitaires et médico-sociaux et de la production et distribution d'eau potable.

PROJET

Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE PREFET DES YVELINES	**PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION** **STORENGY** **SAINT ILLIERS LA VILLE**	**2020**
	FICHE MISSIONS : METEO-FRANCE	

THEMES	TACHES À ACCOMPLIR
Alerter	NEANT
Commandement	Le centre météorologique régional de Saint-Mandé assure une information permanente sur les conditions météorologiques régionales. Il met à la disposition du préfet et des services son expertise, en cas d'évènements naturels ou technologiques. Une ligne téléphonique dédiée spécifique PPI est active 24h24
Assurer bouclage et déviations	NEANT
Protéger la population et lutter contre les effets	NEANT
Informer et communiquer	NEANT
Post accidentel et préparation du retour vers la normale	NEANT

PROJET

Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE PREFET DES YVELINES	**PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION** **STORENGY** **SAINT ILLIERS LA VILLE**	**2020**
	FICHE MISSIONS : DSDEN	

THEMES	TACHES À ACCOMPLIR
Alerter	NEANT
Commandement	Se faire représenter au COD.
Assurer bouclage et déviations	NEANT
Protéger la population et lutter contre les effets	Veiller à l'application des consignes des autorités par les établissements scolaires, conduisant si besoin, à activer la posture du PPMS adaptée à la situation.
Informer et communiquer	NEANT
Post accidentel et préparation du retour vers la normale	Mettre en œuvre les mesures prévues au plan Orsec départemental.

PROJET

Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE PREFET DES YVELINES	**PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION** **STORENGY** **SAINT ILLIERS LA VILLE**	**2020**
	FICHE MISSIONS : AASC	

THEMES	TACHES À ACCOMPLIR
Alerter	Dès sollicitation de la préfecture, répercute l'alerte en interne pour une mobilisation optimale.
Commandement	Se fait représenter au PCO.
Assurer bouclage et déviations	Pénètre dans le périmètre de sécurité que sur accord du COS ou chef PCO.
Protéger la population et lutter contre les effets	Si mobilisation dans le cadre de l'activation du plan NOVI : participation aux opérations de secours, sous l'autorité du COS, par l'intermédiaire d'un cadre opérationnel présent sur site. Si mobilisation dans le cadre du déclenchement d'un PCS : participe aux actions de sauvegarde, sous l'autorité du maire.
Informer et communiquer	Si activation de la CIP : participe à sa mise en œuvre en envoyant des personnels formés. Toute communication avec les médias est encadrée par le service communication de la préfecture.
Post accidentel et préparation du retour vers la normale	Aider la commune qui en ferait la demande dans le cadre de son PCS. Mettre en œuvre les mesures prévues au plan Orsec départemental.

PROJET

Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE PREFET DES YVELINES	**PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION** **STORENGY** **SAINT ILLIERS LA VILLE**	**2020**
	FICHE MISSIONS : DDT	

THEMES	TACHES À ACCOMPLIR
Alerter	
Commandement	La DDT 78 se fait représenter au COD 78
Assurer bouclage et déviations	La DDT apporte un avis technique sur les éventuelles déviations mises en place et assure la cohérance du Plan de gestion du Traffic (PGT) établi.
Protéger la population et lutter contre les effets	La DDT en fonction des sollicitations met à disposition du COD sa base de données PARADE en cas d'évacuation de population ou de travaux à mener en urgence (entreprises de BTP).
Informer et communiquer	Toute communication avec les médias est encadrée par le service communication de la préfecture
Post accidentel et préparation du retour vers la normale	Mettre en œuvre les mesures prévues au plan Orsec départemental.

PROJET

PCO et CRM
Fermetures des routes et points de filtrages

Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE PREFET DES YVELINES	**PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION** **STORENGY** **SAINT ILLIERS LA VILLE**	**2020**
	FICHE MISSIONS : ONF	

THEMES	TACHES À ACCOMPLIR
Alerter	
Commandement	
Assurer bouclage et déviations	
Protéger la population et lutter contre les effets	
Informer et communiquer	Informer les promeneurs et les randonneurs
Post accidentel et préparation du retour vers la normale	.

PROJET

Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE PREFET DES YVELINES	**PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION** **STORENGY** **SAINT ILLIERS LA VILLE**	**2020**
	GLOSSAIRE	

TERMES	DEFINITIONS
AASC	Associations Agréées de Sécurité Civile
CAI	Centre d'Accueil des Impliqués
CRM	Centre de Rassemblement des Moyens
CD 78	Conseil Départemental des Yvelines
CIP	Cellule d'Information du public
COD	Centre Opérationnel Départemental
CODIS	Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours
CORG	Centre d'Opérations et de Renseignements de la Gendarmerie
COS	Commandant des Opérations de Secours
COZ	Centre Opérationnel de Zone
CUMP	Cellule d'Urgence Médico-Psychologique
DD-ARS	Délégation Départementale de l'Agence Régionale de la Santé
DDT	Direction Départementale des Territoires
DO	Directeur des Opérations
DOI	Directeur des Opérations Internes
DRIEE	Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement
DSDEN	Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale
DSM	Directeur des Secours Médicaux
ETARE	Etablissement Répertorié (SDIS)
ORSEC	Organisation de la Réponse de Sécurité Civile
ONF	Office National des Forets
PCA	Poste de Commandement Avancé
PCC	Poste de Commandement Communal
PC EX	Poste de Commandement Exploitant
PCO	Poste de Commandement Opérationnel
PCS	Plan Communal de Sauvegarde
PMA	Poste Médical Avancé
POI	Plan d'Opération Interne
PPI	Plan Particulier d'Intervention
PPMS	Plan Particulier de Mise en Sûreté
PRV	Point de Rassemblement des Victimes
SAMU	Service d'Aide Médicale Urgente
SDCI	Service Départemental de la Communication Interministérielle (préfecture)
SDIS	Service Départemental d'Incendie et de Secours
SIDPC	Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (préfecture)
UD-DRIEE	Unité Départementale de la DRIEE

PROJET

Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE PREFET DES YVELINES	**PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION** **STORENGY** **SAINT ILLIERS LA VILLE**	**2020**
	LISTE DE DIFFUSION	

- Madame la Chef du site de Storengy – Saint Illiers la Ville
- Monsieur le Président du Conseil Départemental des Yvelines
  - Exploitant EPI 78-92 Voirie
- Monsieur le Maire de Saint-Illiers-la-Ville
- Madame le Maire de Lommoye
- Monsieur le maire de Perdreauville
- Monsieur le maire de Rosny-sur-Seine
- Monsieur le maire Bonnières-sur-Seine
- Monsieur le Préfet, Secrétaire Général de la Zone de Défense et de Sécurité
- Monsieur le Préfet des Yvelines
  - Monsieur le Directeur de Cabinet
  - Monsieur le Sous-Préfet de Mantes la Jolie
  - Monsieur le Directeur des sécurités
  - Monsieur le Chef du SIDPC
  - Madame la Chef du Service Départemental de la Communication Interministérielle de la préfecture des Yvelines
- Monsieur le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Environnement et de l'Energie d'Ile-de-France
  - Unité Départementale des Yvelines
- Monsieur le Directeur du Service d'Aide Médicale d'Urgence des Yvelines
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Yvelines
- Monsieur le Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie des Yvelines
  - Brigade territoriale
- Monsieur le Directeur Départemental des Services de l'Education Nationale des Yvelines
- Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
  - Délégation Départementale des Yvelines
- Madame la Directrice Départementale des Territoires

PROJET

Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE PREFET DES YVELINES	**PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION** **STORENGY** **SAINT ILLIERS LA VILLE**	**2020**
	SUIVI DES MISES A JOUR	

N° d'ordre/service	Date	Page	Libellé

PROJET